



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine, THIEFFRY Martine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier
En exercice : 18	<u>Absents excusés :</u>	COQUET Christine, FIEVET Béatrice ayant donné procuration à THIEFFRY Martine, GUSTIN Jacques
Présents : 12	<u>Absents :</u>	DELBURGHE Paul-Edward, ELOIRE Aurélie, MARCHAND Laurent Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance
Votants : 13		

N° : **2024-12**

ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU NORD (CDOS du NORD)

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS du Nord) a créé le réseau « Terres de Jeux en Nord » rassemblant les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 ».

Dan le cadre de sa mission de service public visant à promouvoir les activités physiques et sportives, la commune de Camphin en Pévèle souhaite bénéficier des avantages et services proposés par le CDOS du Nord qui propose aux collectivités des services en matière d'ingénierie, d'information et d'accompagnement, de mises à disposition gracieuse et de mise en relation.

En contrepartie, la commune doit s'engager à une participation financière de 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Camphin en Pévèle au Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord
- ✓ **ACCEPTE** de s'acquitter, pour l'adhésion, de la somme annuelle de 500 €
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 14 février 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

